

BEAU-RIVAGE PALACE SA
LAUSANNE-OUCHY

168^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

du lundi 23 juin 2025 à 16h30
à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, à Lausanne

PROCES-VERBAL

de la 168^{ème} Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le lundi 23 juin 2025 à 16h30 dans la Salle Sandoz du Beau-Rivage Palace à Lausanne.

Le Président ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président précise que, conformément à l'article 3.4 des statuts, l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 27 mai 2025.

Le Président constitue le bureau :

Me Elise Deillon-Antenen, avocate à Lausanne, est chargée de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée, elle assume la fonction de secrétaire.

Le bureau prend acte de la présence de Me Rolf Ditesheim, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant.

Le bureau prend acte de la présence de M. Gregory Grieb, représentant de l'organe de révision, Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne.

Le bureau de contrôle prend acte de la présence de 94 actionnaires présents ou représentés.

Le total des actions privilégiés A présentes ou représentées est de 60'006 sur 108'000, soit 55.56%.

5'849 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par le représentant indépendant.

58 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par les organes.

49'616 actions privilégiées A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par Mme Sophie Chiaradia, au bénéfice d'une procuration dont une copie originale a été remise afin qu'elle soit conservée au siège de la société.

Le total des actions ordinaires B présentes ou représentées par Mme Sophie Chiaradia, au bénéfice d'une procuration dont une copie originale a été remise afin qu'elle soit conservée au siège de la société, est de 414'000 sur 414'000, soit 100%.

La majorité absolue est donc de 237'004 voix.

Le quorum est atteint.

La convocation des actionnaires et la composition du bureau ne font l'objet d'aucune remarque.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président rappelle que Sandoz – Fondation de Famille, affiliée à l'actionnaire, est engagée dans une démarche de modernisation de sa gouvernance, notamment à travers l'introduction de limites d'âge et de durée de mandat pour les membres de ses organes, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle. Sandoz Foundation Hotels adhère pleinement à ces principes de bonne gouvernance.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a le plaisir de proposer aujourd'hui l'élection de Mme Nicole Beiner en qualité de nouvelle administratrice. Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée d'ici la fin de l'année 2025 afin de faire évoluer la composition du Conseil conformément à ces principes.

Cette assemblée marquera également le départ du Président actuel, qui mettra fin à un engagement remarquable de 21 années au sein du Conseil d'administration, dont 4 années à sa présidence. Son implication constante, sa vision stratégique et son attachement indéfectible à l'excellence du groupe ont été déterminants dans les grandes étapes de développement de Sandoz Foundation Hotels. Un processus rigoureux de sélection est actuellement en cours pour identifier un ou une successeur(e) à la hauteur de cet héritage, dont la nomination sera soumise au vote des actionnaires

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le Président passe aux points de l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion pour l'exercice 2024

La parole est donnée à M. John Leglise. Il est fait référence au rapport annuel 2024 pour le détail des points discutés. M. Leglise présente également brièvement la marche des affaires et les prévisions 2025.

Ensuite, la parole est donnée à M. Benjamin Chemoul. Il est fait référence au rapport annuel 2024 pour le détail des points discutés.

A la demande d'un actionnaire, M. Benjamin Chemoul précise le type d'événements organisés durant la période hivernale et qu'il est travaillé à des partenariats avec des hôtels de standing à la montagne. M. John Leglise donne quelques précisions s'agissant du *turnover* constaté à hauteur de 45% dans l'établissement, ce qui est conforme aux standards suisses dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie.

La parole n'est plus demandée.

2. Présentation du rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2024

La parole est donnée à M. Gregory Grieb de la société Ofisa Berney Associés SA, qui commente brièvement le contenu de son rapport, s'y référant pour le surplus, et recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2024.

La lecture du rapport de révision n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de la société pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Deux abstentions et aucune voix défavorable n'est rapportée dans la salle.

Me Ditesheim communique quatre mille cent neuf abstentions, mille sept cent vingt voix favorables et vingt voix défavorables, sur un total de cinq mille huit cent quarante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

4. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2024

Le résultat de l'exercice est le suivant :

Résultats reportés des exercices précédents	CHF	0
Perte de l'exercice	CHF	- 1'101'715

Imputation aux réserves facultatives

Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG avant imputation	CHF	5'339'517
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	CHF	- <u>1'101'715</u>
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG après imputation	CHF	4'237'802

Le Conseil d'administration propose de bien vouloir approuver l'imputation de la perte au bilan sur les réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG (art. 674 CO) et ne verser aucun dividende.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Dans la salle, trois abstentions et aucune voix défavorable sont recensées.

Me Ditesheim rapporte quatre mille cent quarante-neuf abstentions et mille six cent huitante voix favorables et vingt voix défavorables, sur un total de cinq mille huit cent quarante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration.

5. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Trois abstentions et une voix défavorable sont recensées.

Me Ditesheim rapporte quatre mille cent neuf abstentions et mille sept cent vingt voix favorables et vingt voix défavorables, sur un total de cinq mille huit cent quarante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale vote à majorité absolue la décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. Élections statutaires

6.1 Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité d'administrateur les administrateurs sortants suivants :

- M. Onno Poortier, à Château-d'Oex, (représentant les actions nominatives privilégiées A)
- M. François Landolt, à Pully
- Mme Monika Matti von Däniken, à Berne, (représentante les actions nominatives ordinaires B)
- M. Federico Lalatta Costerbosa, à Milan
- M. Jean-Gabriel Pérès, à Paris

Il propose également l'élection d'un nouveau membre en qualité d'administrateur, portant à six le nombre total d'administrateur, soit :

- Mme Nicole Beiner, à Confignon (GE)

Tous pour une durée du mandat conforme à l'art. 3.8 des Statuts, soit une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Dans la salle, deux abstentions sont recensées pour la réélection de M. Onno Poortier, une pour la réélection de MM. Federico Lalatta Costerbosa respectivement de Jean-Gabriel Pérès et quatre pour l'élection de Mme Nicole Beiner.

Me Ditesheim rapporte les votes suivants, chacun sur un total de cinq mille huit cent quarante-neuf voix :

- mille sept cent quarante voix favorables, quatre mille cent neuf abstentions et aucun avis contraire qui concernent la réélection de M. Onno Poortier ;
- mille sept cent quarante voix favorables, quatre mille cent neuf abstentions et aucun avis contraire qui concernent la réélection de M. François Landolt ;
- mille cinq cent quarante-quatre voix favorables et quatre mille deux cent soixante-cinq abstentions et quarante avis contraires qui concernent la réélection de Mme Monika Matti von Däniken ;
- mille cinq cent septante voix favorables et quatre mille deux cent cinquante-sept abstentions et vingt-deux avis contraires qui concernent la réélection de M. Federico Lalatta Costerbosa ;
- mille cinq cent septante voix favorables et quatre mille deux cent cinquante-sept abstentions et vingt-deux avis contraires qui concernent la réélection de M. Jean-Gabriel Pérès ;
- mille cinq cent trente voix favorables et quatre mille deux cent septante neuf abstentions et quarante avis contraires qui concernent l'élection de Mme Nicole Beiner.

Les abstentions et voix défavorables mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate donc que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration concernant la réélection et l'élection des administrateurs.

6.2 Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Divers

Le Président souligne que les décisions et le résultat des élections seront accessibles par voie électronique, dans les 15 jours suivant l'assemblée générale, par la mise à disposition sur le site internet de la société, dont l'adresse est la suivante : <https://www.brp.ch/finance/>

Me Ditesheim remet les procurations originales à M. Sébastien Custot afin qu'elles soient conservées au siège de la société.

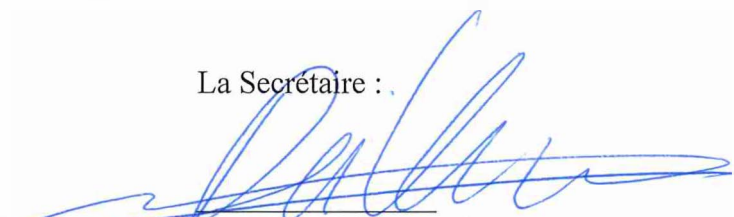
La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée générale est levée à 17h29.

Le Président :



M. Onno Poortier

La Secrétaire :



Me Elise Deillon-Antenen